



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-04

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 23 février, à LONGWY

Date de convocation	10 février 2022
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	25 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Quorum en période d'urgence sanitaire :18

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)

M. Philippe CLAUDE

M. Jean François GOSSET

Mme Inès DE MONTGON

Mme Véronique CASTRONOVO

Mme Edith COLIN

M. Bernard DEKENS (pouvoir de M PAULET)

Mme Dominique FLORES

M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)

M. Sébastien ROUSSEAU

M. Hervé CORVISIER

M. Michel LALLEMAND

M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN

M Gery TRONÇON

M Jean François VALLOIRE

M. Dominique COLLIN

M. Alain DUPOMMIER

M. Claude VALDENNAIRE

M. Eric GILLARDIN

M Michel NORMAND

M. Pierre Emmanuel FLOCKS

Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)

Mme Dominique HUMBERT

Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Résultat du vote
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-04

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le payeur départemental nous a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021. Ce compte de gestion présente en tous points des résultats identiques au compte administratif.

Constatant la conformité du compte de gestion pour l'année 2021, établi par le Payeur Départemental des Ardennes, avec le compte administratif, lequel présente les soldes suivants :

Excédent de fonctionnement = 57 751,97 €

Excédent d'investissement = 1 978 834,25 €

Le Comité Syndical :

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2021.

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

